

La zone de libre-échange continentale africaine

Développement et plus grande résilience économique grâce à un marché africain unifié

Le défi

Bien que nombre des économies les plus dynamiques du monde se trouvent en Afrique, il reste beaucoup à faire sur le plan de l'intégration économique régionale et du commerce intra-africain. Le continent reste fortement dépendant des exportations de produits de base et agricoles tandis que la plupart des biens d'équipement ou des denrées alimentaires importés viennent d'autres continents. L'Afrique, dont la part du commerce mondial est inférieure à 3 %, dispose d'un énorme potentiel de croissance à l'exportation. Cependant, il lui reste à diversifier ses exportations, car de nombreux pays africains dépendent encore des recettes d'exportation des industries extractives, tout en prenant du retard sur l'industrialisation.

Dans ce contexte, le commerce intra-africain reste inférieur à son potentiel, puisqu'en 2017 il représentait environ 17 % du volume total du commerce africain. Par contraste, le commerce intracontinental représente 51 % des exportations en Amérique du Nord, 49 % en Asie, 22 % en Amérique latine, tandis qu'en Europe occidentale, ce chiffre atteint 69 %.¹ Bien que certaines communautés économiques régionales (CER) d'Afrique aient réussi à améliorer l'intégration commerciale par des réductions de tarifs douaniers, le marché africain reste fragmenté. Les obstacles non tarifaires, tels que le manque de coordination des procédures bureaucratiques, les longs délais d'attente à la frontière ou les formalités d'exportation lentes et pesantes, augmentent les coûts des transactions commerciales sur le continent. En conséquence, l'Afrique a réussi son intégration au reste du monde plus rapidement qu'en son propre sein.

Notre approche

Avec l'adoption du Traité d'Abuja en 1991, les États membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) se sont mis d'accord sur une feuille de route pour la création d'un marché commun africain. Afin d'accélérer la mise en œuvre du Traité d'Abuja et de renforcer l'intégration régionale, les ministres du Commerce de l'Union africaine

(UA) ont convenu de créer une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ou, en anglais, African Continental Free Trade Area (AfCFTA). La ZLECA a depuis lors été un programme phare de l'UA et les négociations relatives à la ZLECA ont été lancées en juin 2015. Quarante-quatre des 55 États membres de l'UA ont signé l'Accord en mars 2018 lors du sommet extraordinaire de l'UA à Kigali, au Rwanda. D'autres signatures ont suivi depuis, de sorte qu'en juillet 2020, tous les États membres, à l'exception de l'Érythrée, étaient signataires. Les négociations portaient dans leur phase I sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends. La phase II couvre l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle et la phase III inclura le commerce électronique. Les questions en suspens de la phase I, telles que les listes tarifaires, les règles d'origine et les spécificités du commerce des services, doivent encore être réglées. Dans le même temps, le sommet de Kigali a donné le coup d'envoi du processus de ratification de la ZLECA. Ainsi, un nombre croissant d'États membres de l'UA ont ratifié l'accord dans leurs parlements nationaux et déposé les instruments de ratification auprès de l'UA. Avec 29 ratifications dénombrées en juillet 2020, la ZLECA est officiellement entrée en vigueur.

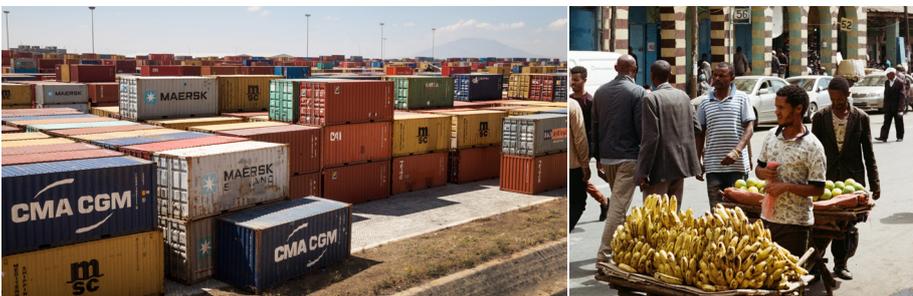
Nom du projet	Zone de libre-échange continentale (ZLEC)
Réalisé à la demande du	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme de tutelle	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Organisation partenaire	Commission de l'Union africaine
Budget	18,5 millions d'euros
Durée	D'août 2020 à juillet 2022

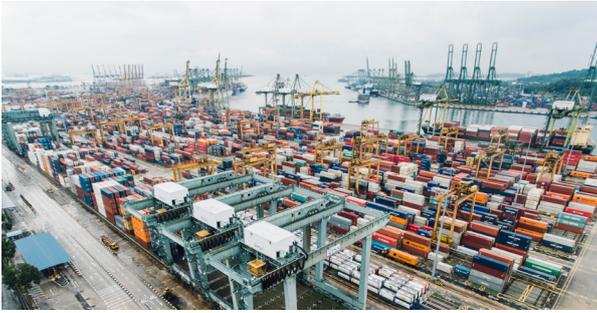
1 Directive
publiée sur la
manière de mettre
en œuvre l'accord
négocié

53
États membres
ont formé du person-
nel participant aux
négociations sur la
ZLECA

3 études
+ 1 court métrage
de sensibilisation sur la
ZLECA ont été publiés

¹ Données de l'OMC, propres calculs





Contact Person

Svenja Ossmann
svenja.ossmann@giz.de
T +(251) 114 703355

La GIZ soutient la Commission de l'UA (CUA), en particulier le Département du commerce et de l'industrie (DTI) de la CUA, ainsi que le Secrétariat de la ZLECA à Accra, au Ghana, en ce qui concerne les négociations relatives à la ZLECA et sa mise en place. Le projet conseille le Commissaire chargé du Commerce de la CUA sur les questions de politique stratégique et de sensibilisation en détachant auprès des structures du DTI un conseiller régional en matière de politique commerciale. Il soutient également l'unité de négociations sur la ZLECA en détachant des experts pour la préparation des négociations. Le projet appuiera également le Secrétariat de la ZLECA pour la constitution de comités nationaux de mise en œuvre. Les questions en suspens de la phase I des négociations sur le commerce des biens et des services,

ainsi que les sujets de négociation des phases II et III sont traités par une série de mécanismes, tels que la fourniture d'une

expertise de conseil technique sur mesure, consistant en l'organisation de formations et d'ateliers ou l'apport de manière sélective d'un soutien financier. Le programme cible les sujets liés à la ZLECA tels que le commerce des biens, celui des services, les investissements ou les droits de propriété intellectuelle. Il apporte également son soutien à des questions parallèles telles que l'implication des parties prenantes, le commerce et le développement durable, ou le commerce électronique.

En outre, la GIZ coopère avec plusieurs partenaires institutionnels sur des sujets spécifiques liés à la ZLECA. La coopération avec l'initiative SheTrades du Centre du commerce international (ITC) vise à intégrer une approche sensible au genre dans le processus des négociations. Les efforts conjoints déployés avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et le Trade Law Centre (TRALAC) visent à sensibiliser et à diffuser l'information. En outre, il est envisagé de coopérer étroitement avec les CER que sont la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA ou SADC) pour assurer la liaison entre les niveaux continental et régional. La mise en œuvre de l'accord est étayée par une étroite collaboration avec le Secrétariat de la ZLECA, les CER et les États membres. Dans une Afrique en mutation rapide, un accord commercial qui reflète les réalités socio-économiques actuelles est nécessaire pour fournir une base solide à l'intégration économique sur l'ensemble du continent.



Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Sièges sociaux de Bonn et Eschborn, Allemagne
Soutien à la ZLECA

Bureau de liaison de la GIZ avec l'UA
Boîte postale/P.O. Box 100009
Addis Abeba, Éthiopie
T +251115157865
T +251 114 703355
F +251 114 703325
svenja.ossmann@giz.de
<https://www.giz.de/en/worldwide/59611.html>

Crédits photos

Mulugeta G/Kidan, Ioana Lungu, GIZ: page 1
Ioana Lungu, Unsplash: page 2

Texte

Jasmin Gohl, Ioana Lungu

En date de

Juin 2020

En collaboration avec

Union
Africaine



Pour le compte du

ministère fédéral de la Coopération
économique et du Développement (BMZ)

Adresses des bureaux du BMZ

BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113, Bonn Allemagne T +4922899535-0 F +49 228 99 535 -3500	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10936 Berlin Allemagne T +49 3018535-0 F +49 30 18 535 -2501
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.